

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00027
Numéro SIREN : 380 408 849
Nom ou dénomination : HELEOS

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt 9784



FIDACO

AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL



n-Christophe Pierrès
Guillaume Pilat
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas
Expert-Comptable
Associé

Hélène Vigneron
Responsable Pôle Social
Associée

HELEOS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 254 600 €
Siège social : 4, allée Marie Berhaut
35000 Rennes
RCS : RENNES 380 408 849

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE HELEOS, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



4 rue Fernand Forest
BP 90825
3 ANGERS CEDEX 01
+33 (0)2 41 47 01 10

22 mail Pablo Picasso
44000 NANTES
+33 (0)2 40 95 36 79

Société d'expertise comptable, inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Loire-Atlantique
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale Ouest Atlantique
RCS ANGERS R 413 526 424 - N° TVA intracommunautaire FR 41 403 526 424
SAS au capital de 173 600 €

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com



HELEOS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 254 600 €
Siège social : 4, allée Marie Berhaut
35000 Rennes
RCS : RENNES 380 408 849

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE HELEOS,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'assemblée générale de la société HELEOS,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- à contrôler par des tests les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à ANGERS, le 15 juin 2023

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Jean-Christophe PIERRES
Associé